



MAIRIE DE MURINAIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AOUT 2024 A 18H30

PRESENTS : FREMONT Loïc, TIZOT Jean-Yves, PELLOQUIN Thomas, LEMAN Anne, RAMAT Sophie, DURAND Nathalie, HERMANT Anouck, TIZOT-O'CARROLL Alissa.

Tous les conseillers saufs :

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) :

Anne LEMAN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ouverture de la séance : 19 H 00.

Monsieur Le Maire, après avoir fait l'appel des conseiller·es, déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2024 à l'unanimité.

Délibérations

1. Délibération portant suppression et création d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments communaux

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Compte tenu de la perte de la gestion de l'accompagnement scolaire par la commune (actuellement géré par le Syndicat Intercommunal Scolaire), et de la nécessité de conserver la réalisation du ménage des bâtiments communaux, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La suppression de l'emploi d'agent d'entretien relevant de la catégorie C et du grade Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5,25/35^e ;
- La création de l'emploi d'agent d'entretien relevant de la catégorie C et du grade Adjoint technique à temps non complet à raison de 1.27/35^e à compter du 1^{er} septembre 2024, soit 66 heures annuelles.

De modifier comme suit le tableau des emplois :

| Emploi | Grade | Catégorie | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
|---|---|-----------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Agent d'entretien et accompagnateur car | Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 1 | 0 | TNC |
| Agent d'entretien | Adjoint technique | C | 0 | 1 | TNC |

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément à l'article L322-8 du CGCT.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2024.

1. Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Energie Isère (TE38)

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseillers municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne Mme TIZOT-O'CARROLL déléguée titulaire et M. TIZOT Jean-Yves délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

Monsieur FRÉMONT demande à Madame NOMBRET d'envoyer les derniers comptes-rendus de séance de TE38, afin que ces derniers puissent avoir des informations sur les derniers éléments de travail.

1. Objet : Redevance d'occupation du domaine public 2024 : Tarifs ENEDIS

Le maire rappelle au conseil municipal que, en application du code général des collectivités territoriales et de l'article 4-b du cahier des charges de concession, le concessionnaire sera tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité, conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur.

- En application du CGCT (article R2151-2) et de l'article 4-b du cahier des charges de concession,
- Vu le décret du 26 mars 2002,
- Vu la population de la commune recensée à 411 habitants,
- Vu le plafond de la redevance (PR) de 239.00 euros,
- Vu la redevance d'occupation provisoire du domaine public Chantiers maximale est égale à 10% de la RODP Classique,

Le montant 2024 de la redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS, pour le réseau de distribution ainsi que pour le réseau de transport s'élève à 263 euros

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur le montant 2024, à savoir 263.00 euros, de la redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS, pour le réseau de distribution ainsi que pour le réseau de transport.

1. Objet : Chèque remboursement assurance Groupama

Monsieur FRÉMONT informe le conseil municipal de la modification du contrat d'assurance « Villassur » souscrite auprès de Groupama.

Cette modification effectuée le 5 juillet 2024, entraîne une baisse de la cotisation annuelle. Monsieur FRÉMONT demande au conseil municipal d'accepter le montant du remboursement des cotisations d'assurance trop perçues, soit 442,68 euros.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter le montant du remboursement des cotisations s'élevant à 442,68 euros.

Point sur les dossiers en cours

Travaux installation coffrets électriques pour les forains. M. TIZOT explique la situation aux conseillers sur la nécessité d'installer un coffret pour le branchement électrique des manèges pendant la vogue, afin de garantir la sécurité des branchements ainsi que celle des enfants. Il présente aux conseillers les deux devis effectués pour l'installation d'un coffret permanent. Deux solutions différentes ont été proposées : Installation d'un coffret à l'intérieur de la cabane à sel avec création d'une trappe pour le branchement ou installation d'un coffret en extérieur au niveau des deux places de parking des logements du jardin d'adèle. Il semble nécessaire de redemander d'autres devis afin de réaliser une installation en adéquation avec les besoins de la commune. Pour cette année le Comité des Fêtes peut faire installer un coffret temporaire par Enedis, ceci afin de sécuriser le branchement des divers manèges. Les membres du conseil souhaitent donc attendre de voir quel est le coût réel de la location d'un coffret par Enedis afin de voir si cette installation permanente est vraiment nécessaire. M. FRÉMONT se charge d'informer le Comité des Fêtes de cette décision. M. FRÉMONT en profite pour préciser que M. PELLOQUIN s'est rendu à une réunion du Comité des Fêtes la semaine dernière. Le Comité des Fêtes a sollicité la commune pour l'utilisation d'un terrain communal afin d'installer un parking pour la vogue. Ce terrain est exploité par un habitant de la commune et il y a actuellement une culture d'installée, il est donc pas possible de l'utiliser. Mme DURAND demande s'il est possible qu'une autre personne s'occupe d'entretenir ce terrain communal, ou s'il est possible qu'il revienne à la charge de la commune afin de pouvoir en jouir librement. Cette question reste à l'étude. Le comité des fêtes demande l'aide également de la commune pour l'installation des guirlandes dans le village. Par sécurité il serait nécessaire de louer une nacelle pour effectuer ces installations. Les membres du conseil ne souhaitent pas que cette location soit à la charge de la commune pour cette année (car non prévu au budget et demande effectuée trop tardivement). Cependant la commune tient à la disposition du comité des fêtes l'agent technique afin de les aider dans leurs diverses installations. Mme DURAND explique son désaccord car elle souhaite soutenir d'avantage le Comité des Fêtes. M. PELLOQUIN termine de lister les différentes demandes effectuées lors de cette réunion (travaux à faire dans la SDF : plafond de la cuisine, interrupteur qui bouge, sanitaire femme problème éclairage,).

Organisation du verre de l'amitié par le Conseil Municipal le dimanche 8 septembre après la messe. Mme RAMAT explique qu'elle a été en contact avec Mme Blache récemment. Les travaux de l'église étant terminés, une messe va avoir lieu le dimanche 8 septembre, le verre de l'amitié se déroulera à la fin de la messe dans les jardins de l'ancienne aumônerie en présence des élus. Mme BLACHE demande un discours de la municipalité concernant les travaux effectués dans l'Eglise, les nouveaux élus n'y ayant pas participé, cela semble difficile. M. FRÉMONT propose de dire quelques mots sur les travaux effectués. Mesdames HERMANT et TIZOT-O'CARROLL sont en charge de l'organisation du verre de l'amitié. RDV à 11h00 dans les jardins de l'aumônerie pour l'installation.

M. FRÉMONT informe les membres du conseil que l'ancien chapiteau de la commune a été prêté au comité des fêtes de St Vérand (depuis 2023), et que ce dernier serait intéressé pour le racheter. Les membres du conseil sont d'accord pour céder le chapiteau au comité des fêtes de St Vérand, tarif et modalités restent à définir.

Travaux aménagements de village : M. FRÉMONT informe les membres du conseil qu'une subvention a été attribuée à la commune en 2023 pour effectuer des travaux d'aménagements de village à hauteur de 62 500 €, certains travaux ont déjà été effectués en 2023, et il y a lieu de les continuer, notamment au niveau du lotissement afin de régler les problèmes d'eaux de pluie. M. FRÉMONT demande l'accord des conseillers pour effectuer ces travaux avant la fin de l'année 2024 (la subvention est caduque au 31/12/2024).

Il y a également le cheminement piéton au niveau du lotissement à prévoir, il est nécessaire de voir avec l'entreprise quels travaux exactement ont été chiffrés sur le devis. Il est nécessaire de faire un point technique sur ces travaux. Mme DURAND se propose d'effectuer la visite des chantiers avec l'entreprise afin de faire un point technique, et se charge également de demander d'autres devis.

Mme HERMANT quitte la séance, à 20h30.

M. PELLOQUIN demande s'il est possible d'installer un miroir au croisement de la RD et de la route de Chevrières. Il est nécessaire d'effectuer la demande auprès du Département afin d'obtenir leur accord.

Travaux Auberge : M. FRÉMONT annonce que la personne qui a visité l'auberge ne donne finalement pas de suite favorable. Il est malgré tout nécessaire de prévoir des travaux au sein du logement au-dessus de l'auberge afin de créer un espace cuisine ainsi qu'une salle de bains. Messieurs TIZOT et FRÉMONT se chargent de contacter les entreprises.

Logement au-dessus de l'école : L'appartement a été libéré le 15 juillet dernier. Plusieurs travaux sont à prévoir avant la remise en location : cuisine, sol, électricité, peinture. M. FRÉMONT se charge de contacter les entreprises pour faire des devis.

Maison bourg : Une poutre s'affaisse au niveau du plafond du rez-de chaussée. Il est nécessaire de prévoir de renforcer ce plafond. Il y a également des problèmes de moisissures surtout dans la salle de bains ainsi qu'avec le système de chauffage. M. TIZOT s'occupe des devis et visite avec les entreprises.

Travaux élagage route du bois de pierre : M. TIZOT présente la situation aux conseillers ainsi que le devis reçu pour l'abattage de 12 arbres dangereux. Les membres du conseil sont d'accord pour faire ces travaux. Ils seront effectués après obtention de l'autorisation de l'EPFL afin de procéder à cette opération.

Les membres du conseil sont tous d'accord pour faire les travaux d'élagage et effectuer les démarches auprès de l'EPFL pour obtenir l'autorisation.

Préparation réunion publique : Mme RAMAT propose d'échanger par le biais du « Drive réservé aux élus » afin d'organiser la réunion et le discours.

Rencontre avec Mme GAUME : Rendez-vous à définir afin d'échanger sur les dossiers en cours ou à venir sur la commune. Mme DURAND se propose de rencontrer Mme GAUME le lundi 30 septembre. Rendez-vous à organiser par la Secrétaire de Mairie.

Permanences à définir : M. FRÉMONT demande à l'ensemble des conseillers leur disponibilités pour tenir une permanence hebdomadaire. Mme DURAND et Mme Leman se proposent pour tenir la permanence les lundis jusqu'aux prochaines élections de 16h00 à 18h00.

Désignation du suppléant de la régie de recettes : Nathalie DURAND

Contact en cas de problème lors de location de la salle des fêtes : Contacter le numéro d'astreinte.

Cession volets maison bourg : Les anciens volets en bois de la maison bourg ont été démontés suite à leur remplacements. Mettre une annonce pour la vente des volets sur le site de la commune (prix à définir).

Zones du PLUi à définir : M. FRÉMONT présente le travail à effectuer sur le patrimoine pour l'élaboration du PLUi. M. TIZOT prend le relais et explique qu'il faut surtout prendre des décisions sur les zones boisées, les aménagements paysagers, les terrains à construire.

M. TIZOT explique que les espaces boisés sont à définir de manière à protéger surtout les zones où il y a des risques de glissement de terrain. Il est nécessaire de prévoir une réunion rapidement afin de rendre une réponse avant le 6 septembre 2024. M. PELLOQUIN propose de demander un rendez-vous avec Mr VRIGNON les 10-11 ou 12 septembre prochain.

M. FRÉMONT fait part également d'un mail de SMVIC concernant le travail à effectuer sur la rédaction des OAP du PLUi. Rendre une réponse rapidement pour définir une date de rendez-vous de travail.

Questions diverses

L'association Root'secours, souhaite faire un concert le 6 décembre à la halle des Sports.

Règlement du cimetière à relire et travailler.

M. PELLOQUIN informe les membres du conseil de la présence d'un troupeau de brebis et d'un chien dans un terrain privé proche du lotissement. Le chien de type Patou s'est échappé et cela fait peur aux habitants du lotissement la bonne étoile. M. PELLOQUIN va contacter l'éleveur afin de lui proposer de déplacer son troupeau un peu plus loin du lotissement.

* Coupes affouagères, Mme LEMAN s'occupe de contacter l'ONF pour la délimitation des lots.

* Déneigement : recherche en cours

* Obsèques de Mr TANCHON lundi 2 septembre, Mme DURAND sera présente

* Lutte contre l'ambrosie. Définir un référent, pour aller à la rencontre des propriétaires concernés.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Le Maire



Le Secrétaire



